

FLASH **Snia-ïpr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

LE SNIA-IPR, UN SYNDICAT QUI AGIT... et obtient des résultats

<http://www.Snia-ipr.org>

Abonnement : 7,5 euros. Le numéro : 3 euros.

Imprimé chez bbv imprimerie, 2 rue de l'aqueduc 45000 Orléans Commission paritaire N° 0111 S 05659

Le Bureau National du Snia-*ipr*

(suite aux élections du 15 janvier 2006)

Président : Michel MAGINOT	presidentsnia-ipr@snia-ipr.org
Vice-présidents : Alain MERLET	alain.merlet@ac-creteil.fr
Pierre VINARD	pierre.vinard@wanadoo.fr
Secrétaire générale : Danielle KUNEMANN	danielle.kunemann@ac-creteil.fr
Trésorier : Jean-François LE BORGNE	jean.francois.leborgne@wanadoo.fr
Trésorier adjoint : Bernard LEROUX	bernard.leroux@ac-nantes.fr
Membres du bureau, chargés de missions :	
Pascale HERTU	pascale.hertu@easynet.com
Michel GOUY	michel.gouy@ac-lille.fr
Roger KEIME	roger.keime@ac-rennes.fr

Vos élus à la CAPN (élections de déc 2005)

Titulaires :	Michel MAGINOT, Danielle KUNEMANN, Jean-François LE BORGNE
Suppléants :	Alain MERLET, Myriam SAFATLY, Roger KEIME

RUE BRIQUE ouch-onthefoot.fr

Parlons-en des langues étrangères pour dire que le grec est toujours aussi valorisant. A preuve le *i* de *taylor* qui, devenant *taylor*, permettrait à notre enseignement de se tailler un costard sur mesures (ministérielles, bien sûr). Ce *taylor* enrichirait la pédagogie d'une nouvelle méthode conforme à ses deux principes : division du travail en tâches simples et répétitives du côté des élèves, et paiement des employés au rendement du côté des enseignants (heures sup. à la demande).

Voilà comment on pourrait ne plus prendre une veste aux évaluations internationales, ni se retrouver en zlip au coin de la rue quand un Gibi en chapeau melon vous demande le centre-ville... Même Arafat savait le faire (de son prénom Yasir, yes sir !). Tous les Shadoks anglicisés se gaussaient de son accent, mais question courbe, il était en plein milieu : il comprenait et se faisait comprendre.

Nous, on finasse sur le *i* grec et ça donne : *my taylor is rich* mais mon anglais est pauvre... Et voilà comment ('pom, pom, pom, pom, ici Londres') les Shadoks seront longtemps champions pour gagner le pompon européen.

*L'heureux traité de l'IPR***RUE BRIQUE** bouchonnée ?

On le sait, les IPR ne sont pas du genre à vouloir casser la baraque, au bas mot... Mais ils sont parfois las des promesses lourdes d'hommages et enterrées, comme ces relevés de conclusions qui se poussent du col en prenant de la bouteille dans les caveaux du MEN sans déboucher sur du concret hormis un arrière-goût de bouchon à faire regretter de vous être fié à l'étiquette aguicheuse.

Souhaitons pourtant au cru 2008 de nos jeunes collègues de ne pas se tirer des flûtes, mais d'avoir du bol (pas ras), du super bowl (ce serait batte !), de l'hyper bol (ce serait géant !) en dégustant leur nouveau *job* sans se faire de mousse, sans la lie ni l'hal-lali, voire même en chantant ♪ *lalalère* ♪ dans l'avant-goût de la découverte !

Et puis portons un toast à notre profession ! C'est bon pour la santé du corps, celui des IPR. Non, c'est pas rappé comme thérapie, on n'est pas un grand corps malade, diraient ceux qui slamment en chrétienté. Allez-y, docteur, transfusez : une pinte de sang neuf nous rendra des couleurs. Mais ces temps-ci le corps des agrégés n'est guère donneur et pas preneur d'un vin aigre si peu gouleyant. Patience ! *C'est l'août qui fait le moût*. Nous verrons s'il y a vendange en septembre...

L'heureux traité de l'IPR

L'éditorial

Le bureau

La rentrée apporte comme chaque année son lot de nouveautés et de vieilles lunes qui reviennent.

Commençons par une très ancienne qui nous empoisonne régulièrement. Le S.I.A sans doute vexé d'être exclu des négociations « en année électorale » (dixit son secrétaire général en CAPN) a remué ciel et terre –bien que très tardivement– pour faire entendre sa voix. Malgré le refus poli du ministère, qui, pour les corps d'encadrement a choisi de négocier avec le syndicat majoritaire de chaque corps, le S.I.A s'obstine dans une voie sans issue où il s'imagine pouvoir mener des négociations parallèles tout en dénonçant l'existence de « *syndicats officiels* » !

Au delà de ces péripéties inéluctables en année électorale, l'affirmation de l'égo de certains vaut-elle la mise en cause de négociations sur le point d'aboutir suite à la signature du protocole **Snia-ipr**/Xavier Darcos et au relevé de conclusion attendu ? Rappelons que cette négociation est le fruit de l'action syndicale (audiences, pétition, rencontre avec le Ministre) menée au plus haut niveau par le **Snia-ipr**. Cette négociation est bien entamée et n'a nul besoin de l'aide de la mouche du coche. Il sera toujours temps pour nos concurrents, l'élection venue, de s'en attribuer la paternité ! On peut leur faire confiance dans ce domaine ils ont une longue expérience !

Les nouveautés maintenant. Réforme des lycées et du métier d'enseignant sont annoncées mais pour l'instant le livre blanc n'est plus à l'ordre du jour et la réforme du lycée en consultation. La mise en œuvre du socle commun au collège reste un vœu pieux, et personne ne semble pressé qu'il en aille différemment. Reste la réforme de l'école primaire qui n'a pas semblé faire l'unanimité... mais se met en place. Le tout dans un contexte de redéploiement des moyens vers des heures supplémentaires toujours plus nombreuses et de postes supprimés. Il est

évident que la poursuite de la politique de non remplacement de tous les fonctionnaires qui partent en retraite ne pourra se poursuivre longtemps sans changement de format. L'emploi de certains moyens pouvait faire l'objet d'une évaluation peu positive et leur redéploiement se justifier mais les suppressions actuelles et à venir obligeront le système éducatif à s'adapter plus fortement.

Ces changements seront difficiles à mettre en place car ils iront pour la plupart à l'encontre du cœur de la culture enseignante et surtout de la représentation que la majorité des professeurs a du métier. Ils seront d'autant plus difficiles à mener que le corps enseignant sera sur la défensive et échaudé par les suppressions de postes en cours.

Les corps d'encadrement se retrouveront ainsi au cœur de la problématique du changement qu'ils devront impulser et ne pourront y échapper eux-mêmes.

Au delà des conditions de travail, – carrière, indemnités, remboursement des frais de déplacement– la (re)définition du métier d'IA-IPR est une partie importante de la négociation en cours, et le **Snia-ipr** sera très attentif dans ce domaine. En particulier les relations avec nos collègues IA-DSDEN qui ne peuvent devenir des relations hiérarchiques.

La prochaine réunion avec le DGESCO, le Secrétaire général et la DE est prévue le 22 septembre et devrait déboucher sur des propositions concrètes (cf. le compte rendu) Les propositions actuelles ne répondent pas à toutes nos demandes mais sur de nombreux points des avancées sont évidentes. Ainsi le passage à une ICA à 12 000 euros serait l'équivalent d'un treizième mois ! La négociation se fera en toute transparence, les propositions du ministère ont été adressées à toutes les académies et le **Snia-ipr** ne signera le relevé de conclusions qu'avec l'accord de la majorité.

En attendant ce moment, le BN vous souhaite une excellente rentrée.

Un message du Président

Chers Amis,

Je préside depuis cinq ans le SNIA-IPR et les élections du début 2009 seront l'occasion de faire le bilan de ces deux mandats. En prenant la direction du syndicat en 2002, j'avais le projet d'améliorer le traitement de la fonction d'IA-IPR et de pacifier les relations avec les autres syndicats. Sur ces deux points, avec l'aide du Bureau national nous avons réalisé des progrès importants même si le champ d'action reste encore vaste...

En cette rentrée, je souhaitais vous informer qu'une évolution de ma carrière m'obligera à une certaine réserve.

J'ai demandé au BN d'élire un président délégué (**Jean-François Leborgne** a été élu par le dernier BN) qui conduira le SNIA-IPR durant cette fin d'année marquée par un rendez-vous important, celui de la négociation avec le ministère et des élections à la CAPN.

Je prends donc un peu de recul avec l'engagement militant qui était jusqu'à présent le mien. Ce numéro 50 sera donc le dernier dont j'aurai la responsabilité éditoriale.

Je vous remercie de votre soutien durant ces cinq années qui nous ont permis de faire avancer la cause des IA-IPR au milieu des obstacles de toutes sortes.

Je compte sur vous pour soutenir le BN sortant et faire que, lors des élections à la CAPN, le SNIA-IPR soit encore plus représentatif.

Michel MAGINOT

*

REUNION du BN**Mercredi 2 juillet 2008**

Présents : Roger Keime, Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne, Michel Maginot, Alain Merlet, Bernard Leroux.

Excusés : Michel Gouy, Pascale Hertu, Pierre Vinard

1- **Les élections professionnelles de décembre 2008** et l'organisation des élections du BN en janvier 2009

2- **LE PROTOCOLE**

Il sera signé le lundi 7 juillet entre Xavier DARCOS et Michel Maginot.

Le texte est en ligne sur le site.

3- **EPS**

Michel Maginot donne lecture d'un courrier des professeurs d'EPS qui ne sont pas d'accord avec l'amendement présenté par le SNEPP, relatif aux nouveaux programmes.

Cela sera présenté au CSE le 3 juillet.

4- **REFORME DU LYCEE**

Une délégation du SNIA-IPR sera reçue par JP de Gaudemard le 2 juillet à 16h30.

Le modèle actuel ne donne pas satisfaction et n'est pas viable, le taux d'échec y est très important. Il n'ouvre pas l'esprit des jeunes et les formate simplement pour le bac. En outre, que faire des élèves qui n'ont pas de projet personnel ? Le lycée actuel n'est pas en phase avec la société, les élèves s'y ennuiant.

A ce propos, les membres du BN échantent quelques idées quant à cette réforme. Quelques remarques ont été déjà faites par écrit. Michel Maginot en a fait une récapitulation, document d'appui pour l'audience avec JP de Gaudemard.

Les points essentiels en sont résumés ci-dessous :

Question n° 1: un lycée pour quoi faire ?

- Former un citoyen ? Ce qui implique un saupoudrage des matières, le maintien des filières, etc.
- Mener 50% d'une tranche d'âge vers le Supérieur ?
- Quelle préparation à l'enseignement supérieur ?

Septembre - octobre 2008

Rappelons que l'étape du collège est très importante. Il faut socialiser les élèves et leur y donner le goût d'apprendre. Il ne faudrait pas y rentrer par le disciplinaire. Le socle commun doit être un lien fort entre le collège et le lycée. Autre question : à quel moment se spécialiser ? Il semble qu'une détermination progressive soit une réponse adéquate. La Seconde serait un palier de spécialisation, ce qui souligne l'importance de l'orientation. Un tronc commun pour tous ('culture générale') serait une partie de la réponse. Il faudra trouver une définition, créer des appétences et initier de nouvelles façons de raisonner. Il faudrait également mettre en place un dispositif pour que les élèves puissent rattraper le niveau, avoir un nouveau rapport au travail, ainsi que des modules de rattrapage social et culturel.

Le lycée devrait faire preuve de souplesse dans l'organisation (cf. l'autonomie des établissements).

L'organisation disciplinaire devrait être différente ; il pourrait y avoir des disciplines obligatoires et des options, une réduction des horaires de cours (ceux-ci sont parmi les plus élevés en Europe). On pourrait imaginer des cours pour la simple transmission de savoirs indispensables et des travaux en atelier, par projets. Un autre système que l'actuelle 'aide individualisée' sera à mettre au point pour une réelle efficacité.

Question n° 2 : le bac

Quelle évaluation ? Quel contrôle des connaissances ? Pourrait-on envisager une formation commune en CCF et une épreuve spécialisée pour les dominantes ?

Question n° 3 : le coût

Il faut réorganiser les moyens existants.

Une telle organisation permettrait de réduire à néant les redoublements, qui coûtent cher. Les économies ainsi réalisées pourraient être reportées sur la formation.

Question n° 4 : les professeurs

Quel vivier pour le corps enseignant ? Quel concours ?

Il faut ouvrir le recrutement et le diversifier. S'il se fait au niveau du Master, il ne sera plus nécessaire alors, dans les concours, d'évaluer les connaissances 'académiques' des futurs professeurs. Il faudra arriver à une évaluation des compétences plus professionnelles.

Il faudra également que les enseignants apprennent à enseigner différemment, à travailler sur les compétences et non sur la simple transmission de savoirs. Et donc une formation spécifique est incontournable.

Question n° 5 : la place et le rôle des IA-IPR

- inspections individuelles pour prendre des informations sur le système
- évaluation du pédagogique
- accompagnement des chefs d'établissement et des établissements
- accompagnement des professeurs pour le recrutement et la formation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13h.

* * *

Groupe de travail SNIA-IPR / Ministère

La deuxième réunion du 16 juillet à 17h30 a permis de faire le tour des questions pendantes à la fois par un état des lieux mais aussi par des propositions du SNIA-IPR pour résoudre les problèmes constatés et dont l'existence est reconnue par le ministère.

Pour le Ministère : Pierre Yves Duwoye Secrétaire général, Jean Louis Nembrini DGESCO, Ghislaine Matringe DE, Xavier Turion, (Mission modernisation Fonction publique)

Pour le SNIA-IPR : Pascale Hertu, Jean-François Le Borgne, Michel Maginot.

Comme lors de la première réunion avec la DE et la DAF, il est fait lecture du protocole qui est le document de référence : il atteste de la volonté du ministre de faire évoluer notre situation rapidement. Le seul point qui semble difficile à mettre en œuvre est le respect du calendrier contraint par un démarrage un peu tardif (comparé à celui des négociations avec les IEN) ; il est cependant convenu d'un commun accord que la reprise du travail se fera fin août (une troisième réunion a été fixée à la rentrée) avec un l'objectif clair d'aboutir avant la fin septembre à des mesures concrètes.

Les échanges qui ont duré plus de deux heures ont été directs de part et d'autre, les points d'accord comme de friction exposés sans faux-semblants. Vous trouverez ci-dessous non pas le compte-rendu des discussions mais plutôt le fil rouge du SNIA-IPR avec les réactions des représentants du Ministre.

MISSIONS DES IA-IPR

Pour le SNIA-IPR, les axes de la circulaire de 2005 peuvent être maintenus : il convient simplement de les adapter à une évaluation plus tournée vers les enseignements des professeurs et les apprentissages des élèves dans le cadre d'un projet d'établissement éventuellement contractualisé. Dans cet objectif, l'inspection individuelle reste indispensable pour prendre des informations, l'inspecteur restant le seul représentant de l'institution qui par sa présence en classe peut prélever de l'information sur « la réalité » des enseignements prodigués et leur efficacité. Est-elle pour autant le cœur de nos missions ? La « performance » d'un IA-IPR peut-elle être évaluée à l'aune du nombre d'inspections ?

Il semblerait que dans le contexte actuel les différentes missions d'évaluation, d'animation et d'impulsion, de formation et d'expertise tendent à se confondre dans une mission unique, la participation au pilotage du système éducatif, que l'on pourrait décliner en cinq composantes :

- **Evaluation des enseignements** : quelle efficacité, quels apprentissages (construction d'outils et d'indicateurs pédagogiques) à partir d'inspections d'équipes ne donnant pas nécessairement lieu à notation.
- **Gestion de carrière des enseignants** : notation des enseignants à des périodes clés de la carrière, l'inspection individuelle disciplinaire prenant en compte le parcours de formation tout comme l'intégration dans l'établissement et l'entretien lié à la carrière.
- **Mission d'animation et de conseil auprès des établissements** : aide au chef d'établissement dans le domaine pédagogique, participation en tant qu'expert au conseil pédagogique, IA-IPR référent pour la mise en œuvre de contrats d'objectifs, mise en œuvre de formations...
- **Mission d'expertise auprès du recteur** : mise en œuvre de la politique académique, des réformes, et impulsion de pratiques nouvelles en relation avec le socle ou la réforme des lycées ; évolution de la carte de formation, examens, formation initiale et continue,
- **Mission d'expertise auprès du Ministre** : recrutement, concours, programmes.

Le DGESCO pose la question de la participation (la présidence étant assurée, nous le rappelons, par des IGEN ou des universitaires) des IA-IPR aux jurys de concours. Nous pensons que cette participation est nécessaire au bon équilibre des jurys. La « mastérisation » en cours ne pourrait que rendre cette présence encore plus indispensable. Le débat porte alors sur les examens et le temps important consacré par certaines disciplines à leur organisation. Là aussi, une modernisation pourrait s'envisager avec pourquoi pas des collègues IA-IPR et des enseignants spécialisés pendant quelques années dans cette mission ; toutefois, cela rentre dans une réflexion plus globale qui n'est pas l'objet de cette réunion mais qui a déjà été évoquée lors de l'audience avec la mission lycée conduite par M. de Gaudemard.

Cette évolution du métier déjà largement entamée se heurte à la Lolf qui a conduit les recteurs à définir un nombre d'inspections individuelles élevé (mais insuffisant en fait face à l'immensité de la tâche...). Une réflexion devra donc rapidement s'engager sur l'indispensable hiérarchisation des missions. Cette réflexion devrait conduire à reposer la nécessité pour les IA-IPR de disposer de relais sur le terrain (pendants des conseillers pédagogiques du Primaire) ; l'existence de ces conseillers pédagogiques (dénomination par défaut) résoudrait la question du nombre des IA-IPR dont la multiplication ne nous semble pas une bonne solution pour le corps –avis partagé par le ministère–. La définition au sein des rectorats d'un pôle pédagogique (pendant du secrétaire général dans le domaine pédagogique) qui constituerait un gisement d'expertise auquel les IA-DSDEN pourraient faire appel nous semble aussi un signe fort.

Septembre - octobre 2008

Enfin, l'évaluation des objectifs des contrats (en équipe pluridisciplinaire) comme la participation à des audits divers semblent indispensables et poseront à terme la question de nos rapports avec les Chefs d'établissement.

Autre point sensible, abordé à plusieurs reprises par nos interlocuteurs, nos rapports avec les IA-DSDEN, forts démunis dans le secondaire et qui pourraient se voir confier une « autorité » sur les IA-IPR. Cela –et nous l'avons fermement rappelé à nos interlocuteurs– n'est pas envisageable. Les IA-DSDEN ont une tâche administrative qui n'est pas sans répercussions pédagogiques et peuvent faire appel à l'expertise de leurs collègues pédagogiques : un lien de subordination serait contreproductif (à un moment où de plus les IEN ont des velléités de se soustraire pour le primaire à leur autorité !).

Un autre « projet » consisterait à redécouper peu ou prou les départements et pour le coup à territorialiser un certain nombre d'IA-IPR (ou de promouvoir des IEN). Si nous pensons que le niveau district, redécoupé en fonction de l'expérience acquise, est pertinent pour le pilotage au plus près du terrain (là aussi la présence institutionnelle des IA-IPR va dans le sens de l'efficacité du système), elle devrait rester sous l'autorité du recteur. Tout renforcement de ce niveau poserait alors la question de l'utilité du niveau supérieur.

Enfin le recrutement des IA-IPR est évoqué rapidement ainsi que leur formation. Sur ces deux points à peine effleurés, il conviendra de revenir lors de la prochaine réunion.

Le constat du manque d'attractivité du métier d'IA-IPR est partagé. En dehors de la définition du métier qu'il conviendra sans doute de faire évoluer (point 1), les conditions matérielles d'exercice de ce métier sont pour une large part responsables de cet état de fait.

Il nous semble indispensable de mener la réflexion autour de trois thématiques :

La carrière

Augmenter le différentiel avec le corps vivier (agréés) : pour cela un avancement plus rapide des échelons (réduire le délai de 2 ans 3 mois) permettrait aux jeunes professeurs de voir leur carrière progresser plus vite et donc de trouver un intérêt financier à faire le choix du métier d'IA-IPR (ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui).

Permettre aux professeurs plus anciens (déjà hors classe) qui deviennent IA-IPR de bénéficier d'un accès à la hors classe des IA-IPR plus rapidement : ainsi un accès possible au bout de 6 ans avec un rapport promu / promovables d'au moins 50 % serait une amélioration sensible.

Accès, pour certaines fonctions, à l'échelle C comme perspective d'évolution de carrière.

Réduction de la formation initiale (un an) et donc titularisation plus rapide. Les moyens économisés pourraient être utilisés à un développement de la formation continue aujourd'hui fort réduite. Les IA-IPR stagiaires bénéficient des mêmes droits que les titulaires (ICA, frais de déménagement...).

Pas d'opposition de principe de nos interlocuteurs, même si l'échelle C ne soulève pas leur adhésion franche et massive ! Le ministère tient cependant à garder un équilibre entre classe normale et hors-classe dans la composition du corps. La situation actuelle (HC 414, CN 878) laisse une marge importante d'évolution.

Le régime indemnitaire

- Augmentation de l'ICA de base au niveau des IA-DSDEN des 3 cat. (10 250 euros annuels)
- ICA modulée pour tous, y compris les stagiaires qui pour l'heure ne bénéficient que de l'indemnité de base (contrairement aux détachés qui eux ont une ICA de base modulée et donc supérieure !)
- Primes spécifiques pour les IA-IPR Conseillers de recteur autres que les CSAIO, DAET, DAFCO... qui permettraient au recteur de bonifier l'ICA des CR sans entamer la somme destinée à être modulée sur l'ensemble des IA-IPR.

Ces trois propositions ne soulèvent pas d'objections de principe. Reste à déterminer le montant de l'augmentation de l'ICA de Base. Rappel, au 1^{er} mars 2008 l'ICA de base était de :

catégories	Ica annuelle	Par mois
IA 1re cat.	14039,64	1169,97
IA 2e cat.	11310,12	942,51
IA 3e cat.	10251,36	854,28
IA-IPR DAET	8140,92	678,41
IA-IPR DAFCO	8140,83	678,40
IA-IPR CSAIO	8140,92	678,41
IA-IPR (base)	7196,58	599,71

Ces indemnités sont modulables de 0 à 25 % avec une moyenne de 12,5.

Septembre - octobre 2008

Compte tenu des indemnités des professeurs et des heures supplémentaires défiscalisées possibles, il semble normal que l'ICA dévolue aux IA-IPR soit d'un niveau suffisant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Une augmentation significative et non symbolique de notre ICA est indispensable. Nos interlocuteurs, d'accord sur une augmentation, ne semblent pas toujours sur la même ligne. Certains avançant comme base le montant modulé, ce qui n'est pas acceptable. Le cœur de la négociation sur les traitements sera bien là : nous maintenons comme un niveau équitable et nécessaire notre revendication des 1000 euros mensuels.

Autre possibilité évoquée lors de la première réunion par la DAF, la création d'une nouvelle prime liée à la performance et aux missions qui est en discussion pour certains cadres administratifs.

Les frais de déplacement

Accord sur une enveloppe suffisante nécessaire. Accord verbal de tous les interlocuteurs.

Augmentation des taux ministériels prévue en août, mais les tarifs interministériels ne sont pas adaptés à notre situation : une dérogation alignant le taux de remboursement sur le tarif fiscal ne serait-elle pas possible ? Le SNIA-IPR donne l'exemple du calcul de remboursement pour un véhicule 7 cv parcourant 8000 km : l'écart entre les deux modes de calcul est de 1000 euros, soit un tiers de plus selon le calcul DGI (qui n'est pas pourtant réputée pour son extrême générosité !).

Autres pistes à explorer à partir de textes existants :

- Prime forfaitaire pour l'agglomération de résidence (art 28)

LES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 28 MAI 1990 (article 28) : « *Les frais de transport des agents exerçant des fonctions essentiellement itinérantes à l'intérieur d'une commune, dotée ou non d'un réseau de transport en commun régulier, peuvent être pris en charge sous la forme d'une indemnité forfaitaire fixée par des arrêtés propres à chaque administration, pris par le ministre intéressé, le ministre chargé de la fonction publique et le ministre chargé du budget. Ces arrêtés déterminent également les fonctions itinérantes ouvrant droit à cette indemnité, qui peut être versée quel que soit le mode de transport utilisé, moyen de transport en commun ou véhicule personnel.* »

- Aide au financement du véhicule

LES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 28 MAI 1990 : Avance pour l'achat d'un véhicule (article 33) : « *L'avance pour l'achat d'un véhicule est versée sur autorisation écrite du chef de service.*

L'autorisation indique par ailleurs que le bénéficiaire de l'avance :

- *occupe un emploi dont les fonctions nécessitent annuellement le parcours de 4 000 kilomètres (ou 2 000 kilomètres pour la première avance) ;*
- *est autorisé, dans le cadre de ses fonctions actuelles ou nouvelles, à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service »*

Ces différentes propositions sont entendues mais le ministère souhaite plutôt résoudre le problème par une modernisation des méthodes : réservation centralisée des billets de trains, de location de voitures, de chambres d'hôtel. Toute amélioration dans la gestion nous semble un progrès **mais qui restera insuffisant en lui-même**. Les IA-IPR doivent cesser de financer en partie leur activité (accord général sur ce point).

Le SNIA-IPR et le Ministère conviennent de se revoir fin août pour une troisième réunion de travail qui devrait arriver à des propositions concrètes.

Paris le 16 juillet 19h45.

Michel Maginot

* * *

CAPN du 25/08/2008

1- Documents relatifs à la CAPN

En préambule, Michel Maginot pose une question à propos des documents préparatoires à la CAPN et portés à la connaissance des commissaires paritaires : sont-ils publics ?

La réponse de M. Etienne est claire : NON, ils ne doivent pas être diffusés avant la CAPN.

*Cette question fait suite au fait que le SIA a diffusé ces documents (confidentiels, donc) à tous les IPR avant cette CAPN... Ethique syndicale peu conforme, donc. D'autant que « l'enquête » menée auprès des collègues sur les compétences supposées des professeurs **candidats au détachement** nous semble aller au-delà des responsabilités syndicales. L'avis de l'IGEN (le plus souvent mis en relation avec les collègues IA-IPR de l'académie) nous semble bien suffisant.*

2- IPR STI

La situation à l'issue des deux CAPN précédentes (avril et juin) était très problématique. Aucune affectation précise n'avait pu être faite.

A la demande de Michel Maginot, Mme Matringe donne alors des éléments clairs et détaillés : 6 postes sont actuellement pourvus dont les DOM. Or, il y a 8 lauréats. Deux collègues à la rentrée resteront donc dans leur affectation actuelle (professeur agrégé et chef des travaux) en attendant une évolution :

- révision d'affectation pour le lauréat nommé à Amiens, intéressé par Toulouse, poste libéré par un départ à la retraite en octobre. Amiens sera donc proposé.
- Poste de DAET libre à Nice, ce qui libèrera un poste ailleurs.

3- Diverses questions**a) Histoire géographique à Lille**

Une collègue stagiaire, originaire de Madagascar a été nommée à Lille alors qu'elle souhaite aller à Lyon où le poste est libre suite à une démission. Ne pourrait-on pas inverser ?

Réponse : Non, car la situation à Lille est problématique et l'IG souhaite vivement que le poste soit occupé par un(e) IPR en titre. La situation sera revue en 2009 et la CAPN garde en mémoire la demande justifiée de la collègue (son rang de classement lui permettait normalement d'être nommée à Lyon).

b) Détachements

Il y a 41 postes vacants.

Sur 56 demandes de détachement, 28 sont satisfaites.

Michel Maginot souligne le décalage de traitement entre les lauréats de concours (affectés en fonction des nécessités de service) et les détachés qui choisissent en fait leur académie, ce qui pose le problème de l'affectation des lauréats du concours et, à terme, du concours.

A l'issue de ces détachements, restent vacants :

ANGLAIS	1	REIMS
ARTS PLASTIQUES	1	BESANCON
ESPAGNOL	4	GRENOBLE, REIMS, RENNES, ROUEN
HIST-GEO	3	LILLE (2), LA REUNION
LETTRES	2	STRASBOURG, TOULOUSE
MATHS	2	CORSE, LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

**MUTATIONS 2008 (suite)**

MME	LANG	FRANCOISE	ANGLAIS	ESEN	CIEP
MME	VELTCHEFF	CAROLINE	LETTRES	VERSAILLES	CIEP
M	BRAULT	MICHEL	AVS	NANTES	VERSAILLES

AFFECTATION DES BENEFICIAIRES DE LA LISTE D APTITUDE 2008

M	BIANCHET	DANIEL	POITIERS	ANGLAIS	ORLEANS-TOURS
ME	MARCHI-BARBAUX	ISABELLE	ADM CENT	AVS	NANCY-METZ
M	BRIAND	JACQUES	AEFE	AVS	CORSE
M	LEDOUX	LOUIS	MARTINIQUE	AVS	MARTINIQUE
M	RICHARD	MICHEL	AIX-MARSEILLE	AVS	AIX-MARSEILLE
ME	SAPET	CHRISTINE	DIJON	AVS	BESANCON
M	MORIN	PHILIPPE	NANTES	AVS	A renoncé à la liste d'aptitude
M	GIRODET	PASCAL	REIMS	AVS	NANCY-METZ

ME	THOMAS	BRIGITTE	VERSAILLES	AVS	VERSAILLES
M	ROURE	DOMINIQUE	CRETEIL	AVS	CRETEIL
ME	MARTY	NICOLE	ADM CENT	AVS	CRETEIL
M	REVELEN	THIERRY	POITIERS	AVS	POITIERS
LISTE	SUPPLEMENTAIRE				
M	FESSENMEYER	JEAN CLAUDE	ORLEANS-TOURS	AVS	NICE

* * *

Détachements 2008-2011

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Académie origine	Affectation
ANGLAIS	M	SAUVAGE	GAETAN	LILLE	LILLE
ANGLAIS	ME	MAZET	CARLEEN	LYON	LYON
ANGLAIS	ME	KLEIN-BILDSTEIN	MARTINE	NANCY-METZ	NANCY-METZ
ANGLAIS	ME	LEGUIL	SYLVIE	NANCY-METZ	NANCY-METZ
ANGLAIS	M	CHOTARD	FREDERIC	NANTES	NANTES
ANGLAIS	ME	MOGUEN-MARECHAL	CHRISTINE	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS
ANGLAIS	ME	PLAS	SYLVIE	POITIERS	POITIERS
ANGLAIS	ME	MINETTO	CHRISTINE	REIMS	REIMS
ANGLAIS	ME	CRESPIN	CECILE	RENNES	RENNES
ANGLAIS	ME	DALLEAU	MYRNA	REUNION	REUNION
ARTS PLASTIQUES	M	GALAIS	PHILIPPE	ORLEANS-TOURS	CLERMONT
ARTS PLASTIQUES	ME	MARSZAL	PATRICIA	LILLE	LILLE
EDUCATION MUSICALE	M	SENICE	MICHEL	RENNES	CAEN
EDUCATION MUSICALE	ME	MAGNIN	ISABELLE	BESANCON	DIJON
EDUCATION MUSICALE	M	STISI	BRUNO	TOULOUSE	NICE
ESPAGNOL	ME	LOPEZ	FLORENCE	AIX-MARSEILLE	AIX-MARSEILLE
ESPAGNOL	ME	MAILLE	MARIE AGNES	RENNES	RENNES
ITALIEN	ME	LINET	ELISABETH	LYON	LYON
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	ME	BOUCKER	ANNE	CAEN	CAEN
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	M	PROMERAT	MICHEL	CLERMONT	CLERMONT
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	M	LION	GUILLAUME	DIJON	DIJON
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	M	MARIEN	LAURENT	POITIERS	POITIERS
LETTRES	ME	SIMON	MARTINE	NANCY-METZ	NANCY-METZ
MATHS	ME	BOURDEAU	MARIE FRANCOISE	VERSAILLES	VERSAILLES
SVT	M	CHALOT	ROGER	NANCY-METZ	NANCY-METZ
SVT	M	SALVADORI	ALAIN	NICE	NICE
SVT	M	LAVILLE	CHRISTOPHE	STRASBOURG	STRASBOURG
SVT	ME	BLOT	MURIEL	VERSAILLES	VERSAILLES

*

Concours IA-IPR 2008 - Affectation des lauréats

EN GRAS, les modifications depuis la CAPN de JUIN

CIV.	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	AFFECTATION
Mme	ABADIE	MARIE-LUCE	MATHS	CRETEIL
Mme	ABBOU	ROSELYNE	LETTRES	LILLE
M	ALT	PATRICK	EVS	NICE
M	BARNET	CHRISTOPHE	MATHS	BORDEAUX
M	BATON	JEAN-JACQUES	STI	NANTES
Mme	BELLANCE	GHISLAINE	EM	GUADELOUPE
Mme	BESSAGNET	ANNIE	ANGLAIS	VERSAILLES
M	BICEP	ALEX	STI	GUADELOUPE

Mme	BLAZY	ANGELA	ANGLAIS	CLERMONT
M	BORDRON	JEAN-LUC	ANGLAIS	BESANCON
Mme	BOULHOL	VERONIQUE	LETTRES	VERSAILLES
M	BRASSELET	PASCAL	SPC	RENNES
Mme	BRUN	MARIE-THERESE	EPS	CRETEIL
M	BULABOIS	GILLES	HG	BESANCON
Mme	BURG	LAURENCE	EPS	NICE
M	CAMET	VINCENT	EG	LILLE
M	CLAUX	BERNARD	EVS	CRETEIL
M	CREPIN	JACKY	EVS	GRENOBLE
M	DEGRAEVE	LUDOVIC	MATHS	CAEN
M	DESTAING	JEROME	LETTRES	BESANCON
Mme	DESVIGNES	JACQUELINE	EG	GRENOBLE
M	DURAND	DAMIEN	EVS	AIX MARSEILLE
Mme	DURANTHON	AGNES	MATHS	POITIERS
M	DUTARTE	PHILIPPE	MATHS	CRETEIL
Mme	DUVAL	MARIE-CHRISTINE	SVT	PARIS
M	FARDET	ERIC	EVS	RENNES
M	FEYTOUT	CHRISTIAN	SES	RENNES
M	FLAMMIER	YVES	STI	CLERMONT
Mme	FLICHE	FRANCOISE	MATHS	GRENOBLE
M	FOLK	LEON	EVS	IAA MAINE ET LOIRE
Mme	FRANVIL	FABIENNE	ANGLAIS	GUADELOUPE
M	GARNIER	CLAUDE	STI	VERSAILLES
M	GIRAUD	LOUIS	STI	LA REUNION
Mme	GOUTAGNY	PASCALE	HG	ROUEN
M	GRAND	PASCAL	ALLEMAND	REIMS
M	HUNAUULT	OLIVIER	MATHS	CRETEIL
Mme	JOUSSELIN	PASCALE	HG	démission
M	LAGEDAMON	DAVID	EG	NANTES
M	LEANDRI	ANTOINE	PHILO	CRETEIL
M	LEBRUN	BERNARD	EPS	ROUEN
M	LEJAY	DENIS	LETTRES	CRETEIL
Mme	LEPETIT	MARIE-LAURE	LETTRES	CRETEIL
M	LISSLOUR	BERTRAND	SPC	REIMS
Mme	LOMBARDI	CAROLINE	EVS	IAA ILLE ET VILAINE
Mme	LUYER-TANET	SYLVIE	ANGLAIS	POITIERS
M	MARCHIVE	THIERRY	EPS	NANTES
Mme	MARINOSCI-DURAND	ANTONELLA	ITALIEN	AIX MARSEILLE
Mme	MOARI	LUCYNA	EVS	IAA GIRONDE
Mme	NAUCHE	ISABELLE	LETTRES	ROUEN
M	MORONVAL	CHRISTIAN	EPS	TOULOUSE
Mme	MOTET	CATHERINE	LETTRES	CRETEIL
M	MOTTURA	JOSEPH	ITALIEN	LYON
Mme	NOUBADJI	EMILIE	EVS	IAA ESSONNE
Mme	NYS	MARIE-FRANCE	EVS	LIMOGES
M	OBELLIANNE	JEAN-PAUL	EVS	IAA OISE
M	PALLEC	BERNARD	EVS	TOULOUSE
M	PASSAT	DANIEL	EVS	LYON
M	PERRON	YANN	ESPAGNOL	ROUEN
M	PEUZIAT	YVES	SVT	ROUEN
M	PILARD	PIERRE	LETTRES	RENNES
M	PRIGENT	HERVE	LETTRES	RENNES
M	QUEF	DIDIER	EVS	LYON
Mme	REMAUD	LAURENCE	EG	TOULOUSE
M	REUZE	GAEL	HG	NANTES
Mme	RIVIERE	MARIE-ANGE	HG	LILLE
Mme	ROBIN-MABRIEZ	FRANCOISE	LETTRES	AMIENS
Mme	ROMEYER	SYLVIE	HG	CLERMONT

Mme	RONDEAU REVELLE	MICHELLE	SVT	CRETEIL
M	ROSSET	NICOLAS	SPC	LYON
M	ROUSSEAU	PIERRICK	EG	BORDEAUX
Mme	ROY-LEDOUX	GABY	SPC	LILLE
M	SCHRAPFFER	PASCAL	SPC	LA REUNION
M	SCHWANDER	PATRICK	STI	En attente
Mme	SCHWEBEL	MARTINE	AP	AMIENS
M	STRUGAREK	JEAN-LUC	EVS	IAA FINISTERRE
Mme	SZPIRGLAS	JEANNE	PHILO	BORDEAUX
M	TASSION	PIERRE	EG	POITIERS
M	TOCHON	JEAN-MARC	STI	En attente
Mme	TOMMASINI	YVETTE	HG	DIJON
M	TOURNIER	ERIC	EVS	IAA HAUTE GARONNE
Mme	TRAN	CORINNE	SMS	CLERMONT
M	VANDERPERRE	DIDIER	STI	AMIENS
Mme	VERCELLI-GEIGER	SEVERINE	HG	ROUEN
M	VESIN	ALAIN	MATHS	ORLEANS TOURS
M	VIERA	MANUEL	PORTUGAIS	CRETEIL
M	VIGNOLLES	MICHEL	EG	ROUEN
M	WARGNIER	PATRICK	EVS	démission

M Peterschmitt Luc, IA-IPR stagiaire 2007 de Sciences Physiques (LILLE) a démissionné. Deux lauréats 2008 ont démissionné, deux autres en STI sont considérés par la DE comme démissionnaires (refus des postes proposés en DOM) mais, en fait, pourront être nommés dès qu'un poste sera libéré. Les STI cette année posent le problème du calibrage du concours avec 8 postes demandés et à l'arrivée cinq possibilités d'affectation. La question posée (et la réponse est importante) est donc celle de l'anticipation des besoins (en fonction des départs en retraite annoncés et des créations décidées). Ne pourrait-on dans un cas similaire nommer à titre provisoire un collègue sans poste sur une académie où des besoins existent ? Bien entendu, cette nomination (ATP) devrait être proposée à tous les lauréats.

* * *

MEN / délégation du SNIA IPR

COMPTE-RENDU de la **réunion de travail** du lundi **8 septembre 2008**, 14h 30-16h 15.

Une délégation du SNIA-IPR conduite par Jean-François LEBORGNE, président délégué accompagné de Pascale HERTU, Roger KEIME, Bernard LEROUX, a été reçue au Ministère par M. DUWOYE, Secrétaire Général, entouré de M. NEMBRINI, Dgesco, Mme MATRINGE, Directrice de l'encadrement et un collaborateur, et M. TURION, Service de l'action administrative et de la modernisation.

1) A l'initiale, M. le Secrétaire Général fait un retour sur deux expressions du C.R. de la séance précédente du 16 juillet lui permettant de préciser la nature du "**lien fonctionnel**" avec les **IA-DSDEN**. En effet, s'il est souhaité un pilotage de proximité avec éventuel relais départemental, il convient de rappeler que les IA-IPR agissent sur le territoire académique sous l'autorité du Recteur qui tire parti de leur expertise et leurs compétences. **Dans le cadre de l'évolution des missions**, il y a l'expression d'une volonté de mobiliser l'expertise des IA-IPR au-delà de l'évaluation individuelle des enseignants, dans l'évaluation des établissements du 2d degré, collèges et lycées généraux & technologiques, selon des modalités à préciser.

2) Recrutement et formation

La **diversification** dans le recrutement, qui est souhaitée, peut difficilement être mise en oeuvre ; la procédure du **détachement** ne concerne que des enseignants agrégés. Le mode privilégié –le

concours– peut évoluer dans son mode de sélection : une épreuve écrite d'admissibilité pourrait renforcer la crédibilité du concours (?). Il serait nécessaire de porter le nombre de postes au concours annuel à 110/120 (rappel : 84 stagiaires cette année.)

Le **reclassement** pourrait s'effectuer dès la nomination dans le corps et la titularisation intervenir à l'issue d'un stage ramené à une année. La formation, individualisée et externalisée, construite à partir d'un bilan de compétences, voit l' ESEN chargée de son ingénierie. La formation initiale serait réduite en durée (sur la base d'une dizaine de semaines,) la deuxième année serait celle d'une formation continuée nationale et régionale avec un aspect inter-catégoriel (personnels de direction, IEN..).

3) Amélioration des carrières

Il est difficile d'apporter une réponse positive à la demande d'accès au Hors Echelle C dans le cadre actuel de la Fonction Publique, même si "cette demande est à bien des égards légitimes". Pour autant la nécessaire attente est liée à la notion de cadre d'emploi travaillée en interministériel (rapport "livre blanc sur l'avenir de la fonction publique : faire des services publics et de la fonction publique des atouts pour la France", par Jean Ludovic Silicani) qui permet des ouvertures dans des visées plus globales (accès fonctionnel). **Le ratio de promotion sera amélioré pour l'accès à la Hors Classe pour le rapprocher, à brève échéance, de 50% du corps des IA-IPR** (actuellement 38% des IA-IPR sont Hors Classe). Pour cela, la réduction du stage de 2 à 1 an permet de réduire les conditions d'éligibilité à 7 ans ; il convient d'envisager une réduction à cinq ans à brève échéance. Ainsi, le nombre annuel de passages pourrait être porté de moins de 80 à 110-120 promotions.

4) Régime indemnitaire

Un effort significatif est prévu pour l'ICA :

- les stagiaires pourront percevoir la part modulée dès la 1ère année
- le taux annuel (7084 euros, 8096 avec la part modulée à 12,5%) **sera fortement augmenté**
- **notre demande de la porter à 12 000 euros, soit 1 000 mensuels**, est prise en compte. Une proposition financière nous sera faite dans le relevé de conclusions, elle pourrait s'inscrire dans l'empan 10 000-14 000 avec une part fixe mensualisée de l'ordre de 900 à 1000 euros, et une part modulable, éventuellement annualisée, qui pourrait s'établir avec un pivot à 12 000, selon un différentiel de +/-15 %. **L'augmentation serait donc au minimum de l'ordre de 3000 euros avec une moyenne de l'ordre de 3 900 euros et un maximum de 5700.**

Le dossier des frais de déplacement implique un accompagnement des dotations académiques à la hausse en raison de la modification des taux de remboursement fixée par l'arrêté du 26 août 2008 modifiant celui du 3 juillet 2006.

Une carte LOGER pour financer tous nos frais sans aucun déboursement de notre part est à l'étude expérimentale actuellement à l'AERES (Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) qui a un contrat avec une agence (Fram) et une banque, permettant ainsi de réduire les avances faites pour déplacement et hébergement ; il est envisagé un marché national pour une prise en charge directe sans avance préalable à remboursement qui pourrait nous concerner et ceci dans un délai court.

Une prochaine réunion le lundi 22 septembre permettra d'acter des positions fermes, arrêtées.

Les échanges se sont faits de façon courtoise dans un excellent climat d'écoute réciproque.

Roger Keime

* * *

INFOS NOMINATIONS

VICE RECTEUR NOUVELLE CALEDONIE	M	IVES	MELET	IA-IPR IA DSDEN VENDEE
DELEGUE A L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS EN ANDORRE	M	MICHEL	MAGINOT	IA-IPR BORDEAUX

IA-DSDEN

AIN	M	FRANCOIS	SAURET	IA-IPR EVS DET
AINNE	MME	CATHERINE	BENOIT MERVAN	IAA OISE
ARIEGE	M	GILLES	SUBERVIELLE	IAA HAUTE GARONNE
AUBE	M	SERGE	CLEMENT	IAA HAUTS DE SEINE
CANTAL	M	FRANCOIS	GILARDOT	IAA BOUCHES DU RHONE
CHARENTE MARITIME	M	GERARD	PRODHOMME	DSDEN LOIRE ATLANTIQUE
ESSONE	M	CHARLES	WASSEMBERG	DSDEN HTE MARNE
EURE	M	PIERRE	MOYA	IAA ESSONE
FINISTERRE	MME	BRIGITTE	KIEFFER	DSDEN MEUSE
HAUT RHIN	MME	MARYSE	SAVOURET	DSDEN CANTAL
HAUTE MARNE	MME	MARTINE	GAUTHIER	IAA VAL DE MARNE
HAUTE SAVOIE	M	JEAN MARC	GOUSOLAS	ADM CIVIL
HAUTE VIENNE	M	JEAN LOUIS	LOBSTEIN	DSDEN CHARENTE MARITIME
ISERE	MME	MARYSE	LESKO	DSDEN LOIRE
LOIRE	M	JEAN PAUL	VIGNOUD	DSDEN AIN
LOIRE ATLANTIQUE	M	BERNARD	JAVAUDIN	DSDEN RHONE
LOT	M	BERNARD	LACOMBE	IAA ILLE ET VILAINE
LOT ET GARONNE	MME	SYLVIE	LOISEAU	IAA GIRONDE
MEUSE	MME	ANNE MARIE	MAIRE	IAA OISE
NIEVRE	M	ALAIN	BOUVARD	DSDEN AISNE
ORNE	MME	PATRICIA	GALEAZZI	IAA SEINE MARITIME
PAS DE CALAIS	M	GILLES	PETREAU	DSDEN HAUT RHIN
RHONE	M	JACQUES	AUBRY	DSDEN ISERE
VENDEE	M	JEAN MARIE	FLOCH	IAA VAR

IAA

BOUCHES DU RHONE	M	GUY	MONCHAUD	IA-IPR EPS NICE
HAUTE SAVOIE	MME	NATHALIE	COSTANTINI	IA-IPR EPS GRENOBLE
HAUTS DE SEINE	M	PHILIPPE	TIQUET	IA-IPR EVS ADM CENT
NORD	MME	ELISABETH	BISOT	
NORD	M	GILLES	GROSDÉMANGE	IA-IPR EPS CAEN
PAS DE CALAIS	M	BENOIT	DECHAMBRE	IA-IPR EM NICE
SEINE MARITIME	M	ANTOINE	DESTRES	IA-IPR EVS CAEN
VAL D OISE	M	DANIEL	DELECAMBRE	IAA GUYANE
VAL DE MARNE	MME	FRANCOISE	LEMARCHAND	IA-IPR EVS ORLEANS TOURS
VAR	M	RENEE PIERRE	HALTER	CR LILLE
YVELINES	MME	MICHELE	VANDREPOTTE	IA-IPR LETTRES LILLE

* * *

Lettre envoyée par mel à tous les IA-IPR, suite à un mél du SIA.

Chères Collègues, Chers Collègues,

Le SIA vient de vous adresser un courrier avec le CR d'un entretien au Cabinet le lendemain de la négociation SNIA-IPR/Ministère. Ce nouvel épisode me navre particulièrement. Que le SIA s'estime lésé de ne pas avoir été associé aux discussions en cours, pourquoi pas ! Mais ce n'est pas notre fait, nous avions même indiqué lors de notre rencontre avec X. Darcos l'existence d'autres syndicats -cf. notre CR en ligne- !

Le ministère a fait le choix de négocier **avec le syndicat majoritaire et représentatif, le SNIA-IPR** (la même démarche a été menée dans la négociation avec le SIEN-UNSA pour les IEN).

L'ambiance de travail constructive et sans surenchères montre que ce choix n'était pas forcément mauvais.

Faut-il condamner cette négociation positive pour l'ensemble du corps au seul argument qu'un syndicat minoritaire en serait absent ? SNIA, SNIA-CR, SIEN-UNSA, SNPI-FSU et SGEN-CFDT sont dans la même situation et n'en font pas une montagne. Les acquis qui se profilent profiteront à toutes et à tous, syndiqués et non syndiqués ! N'est-ce pas là l'essentiel ?

Le CR du SIA met en évidence que la seule "nouveau" introduite lors de la discussion avec deux membres du Cabinet est la critique du chantier du temps de travail ouvert par le SNIA-IPR. Les lecteurs attentifs ont noté que le compte rendu de la deuxième réunion de travail SNIA-IPR / ministère du 16 juillet ne mentionne d'ailleurs pas ce chantier qui n'est pas une priorité à court terme mais un arrière plan qu'il ne faut pas oublier et qui justifie pleinement nos revendications de carrière.

Pour notre part, nous assurons pleinement nos responsabilités de syndicat majoritaire, représentatif, reconnu et respecté, **et nous continuerons à mener cette négociation bien engagée.**

Venant après la critique virulente par le SIA de la pétition lancée par le SNIA-IPR, qui a pourtant permis d'aboutir à la signature du protocole avec X. Darcos, ce dernier épisode ne plaide pas pour l'unité syndicale réclamée, voire maintenant exigée. Cela semble le seul objectif du SIA depuis des années. On le comprend, avoir, **enfin**, un peu d'existence et pouvoir récolter les fruits d'une négociation est toujours intéressant en année électorale !

Pour notre part, nous préférons, en partenariat avec d'autres syndicats, mener une action efficace et entendue (y compris avec la participation d'adhérents du SIA) plutôt que perdre notre temps à une surenchère permanente. Nous disons 1 000 euros pour l'ICA (un objectif réaliste mais déjà compliqué à atteindre), le SIA propose 1 500... Quel supplément de crédibilité cela peut-il apporter ?

Cependant, las des querelles un peu clochermerlesques dans un corps **qui pour 1400 personnes comptent 7 syndicats***, le Bureau du SNIA-IPR **invite les adhérents des autres syndicats à rejoindre le SNIA-IPR**. L'élection du nouveau bureau en janvier 2009 pourrait permettre une refondation d'un syndicat unitaire car l'heure est sans doute venue d'arrêter ces divisions, non par une unité de façade et dont le but électoraliste est trop évident, **mais par une véritable unité des IA-IPR dans un syndicat encore plus puissant**. A lire le compte rendu du SIA, mis à part la critique de l'action du SNIA-IPR, on voit mal la spécificité de leurs revendications. Nous syndiquons aussi IA-DSDEN, IAA, Directeurs de CRDP, Conseillers de recteurs... même si les IA-IPR disciplinaires constituent la majorité de nos adhérents.

Chères Collègues, Chers Collègues, désolé en cette rentrée de vous importuner avec cette mise au point, mais il me semblait important, à la veille d'une décisive réunion avec le ministère (à noter que la réunion prévue ce lundi est reportée au 8 septembre), d'apporter **un peu de clarté**. Nous savons que le corps est sensible à son unité et apprécie moyennement les échanges d'amabilités inter-syndicales. Dans cet esprit, le Bureau, ces dernières années, a mené :

- un rapprochement avec le SIEN-UNSA qui, au delà de la problématique du corps unique qui nous sépare, mène un combat commun avec nous sur de nombreux points essentiels, traitements, indemnité, accès à la HC, frais...)

- une politique de non-agression envers le SIA en ignorant le plus souvent les dépassements de lignes jaunes pourtant nombreux. Aujourd'hui il est temps de passer à un stade supérieur et d'aller vers une véritable unité syndicale en construisant autour du **syndicat qui représente les IA-IPR et qui agit, le SNIA-IPR**.

Bonne rentrée à toutes et à tous en espérant pouvoir vous annoncer de bonnes nouvelles bientôt concernant vos traitements et indemnités, ainsi que la prise en charge des frais de déplacements.

Michel Maginot

** Heureusement, le SNIA-IPR arrive à être représentatif avec plus de 50 % des voix et un nombre d'adhérents, parmi les actifs, dépassant les 600).*

Réunions du CSE en 2008/2009

Chaque réunion en plénière est précédée de réunions des commissions spécialisées : école collège lycée. Rappelons que le **Snia-IPR** est le seul syndicat d'IA-IPR présent au CSE (plénière, et commissions collège et lycée). (Le SIEN-UNSA est présent en plénière et en commission école).

25 septembre - 16 octobre - 20 novembre - 11 décembre - 22 janvier - 19 mars - 14 mai - 11 juin - 1 juillet.

Réunions du BN	Réunion CAPN	Elections CAPN	Elections BN Snia-IPR
8 septembre	18 décembre : HC 2009	Décembre 2008	7 janvier 2009
22 septembre			
15 octobre			
19 novembre			

2 décembre		
------------	--	--

Attention

Vos identifiants pour accéder au **site web** fonctionneront jusqu'au **31 octobre**. Après cette date, il faudra utiliser de **nouveaux identifiants** qui seront envoyés aux adhérents à jour de leur cotisation 2008/2009.

Calendrier scolaire 2008/2009

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée	2 septembre (le 1 pour les enseignants)	2 septembre (le 1 pour les enseignants)	2 septembre (le 1 pour les enseignants)
Vacances Toussaint	25/10 au 6/11	25/10 au 6/11	25/10 au 6/11
Vacances de Noël	20/12 au 5/1	20/12 au 5/1	20/12 au 5/1
Vacances d'hiver	7/2 au 23/2	21/2 au 9/3	14/2 au 2/3
Vacances de printemps	4/4 au 20/4	18/4 au 4/5	11/4 au 27/4
Vacances d'été	2/7 au 2/9	2/7 au 2/9	2/7 au 2/9

HORS CLASSE 2009**CIRCULAIRE**

Propositions d'inscription au tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2009.

Les modalités d'inscription au tableau d'avancement à la hors classe du corps des IA-IPR au titre de l'année 2009 sont fixées comme suit :

I – Conditions pour l'inscription au tableau d'avancement :

Les IA-IPR pouvant être inscrits au tableau d'avancement à la hors classe doivent remplir, **au 31 décembre 2009**, les conditions suivantes :

- avoir atteint le 6^{ème} échelon de la classe normale,
- justifier de 8 années de services effectifs accomplis dans le corps des IA-IPR depuis leur nomination **en qualité de stagiaire**.

Septembre - octobre 2008

Pour les agents issus d'autres corps, qui ont été détachés dans le corps des IA-IPR, les périodes accomplies dans cette position de détachement dans le corps des IA-IPR s'ajoutent à celles effectuées depuis l'intégration dans le corps des IA-IPR.

II – Etablissement des propositions d'avancement :

1) Détermination des agents susceptibles d'être promus à la hors-classe :

L'avancement à la hors-classe ne donne pas lieu à la présentation d'un acte individuel de candidature.

2) Etablissement des dossiers :

Je vous rappelle que dans le cadre du dispositif d'évaluation chaque IA-IPR remplissant les conditions pour être promu à la hors classe doit avoir été évalué. Cette évaluation est réalisée en application du décret n°2004 -1533 du 30 décembre 2004 complété par l'arrêté du 11 août 2005 et la note de service n°2005-165 du 20 octobre 2005.

Les IA-IPR évalués doivent vous avoir remis, préalablement à l'évaluation, un rapport d'activité. Par ailleurs, un rapport d'expertise doit avoir été établi par l'inspection générale de l'éducation nationale.

Il vous appartient ensuite, au vu de ces éléments et après entretien avec l'intéressé, de remplir la fiche d'évaluation jointe en annexes (fiches 1 ; 2 ou 3), chacune des 3 fiches correspondant à des situations différentes :

- **Fiche n°1** : Fiche d'évaluation des personnels d'inspection affectés en académie et en IUFM
- **Fiche n°2** : Fiche d'évaluation des personnels d'inspection exerçant des fonctions d'IA-DSDEN ou d'I.A.A.
- **Fiche n°3** : Fiche d'évaluation des inspecteurs chargés d'une mission d'inspection générale à temps plein, affectés à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, en DRONISEP, au CRDP, placés en position de détachement ou mis à disposition.

A l'issue de cette procédure, vous émettrez un avis favorable ou défavorable à la promotion. Je vous précise que cette évaluation doit permettre d'apprécier l'action de ces personnels à partir d'objectifs fixés pour une période de trois à cinq ans. Ainsi, seuls les IA-IPR remplissant les conditions pour être inscrits au tableau d'avancement à la hors classe pour la première fois au titre de l'année 2009 ou n'ayant pas été évalués dans les 3 à 5 années passées, feront l'objet d'une évaluation.

Toutefois, il conviendra de remplir impérativement pour **chaque IA-IPR promouvable** une fiche synthétique validant votre appréciation et votre avis sur les qualités du candidat.

3) Présentation des propositions de promotion :

A partir des éléments évoqués ci dessus, vous établirez, par ordre alphabétique d'une part, la liste des personnels proposés pour la hors-classe, d'autre part, la liste des personnels non proposés.

Ces listes devront être établies impérativement selon le modèle des listes qui vous auront été préalablement adressées par courrier électronique.

La situation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, susceptibles de faire valoir prochainement leurs droits à une pension de retraite, sera examinée avec une attention particulière.

Ces documents devront parvenir pour

le vendredi 14 novembre 2008, délai de rigueur, à la :

Direction de l'encadrement
Service des personnels d'encadrement
Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement
Bureau DE B2-2
110, rue de Grenelle - 75357 – PARIS 07 SP

III – Champ d'application.

Ces dispositions s'appliquent aux :

➤ IA-IPR affectés en académie :

S'agissant des IA IPR :

- détachés sur un emploi d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou sur un emploi d'inspecteur d'académie adjoint, il conviendra de vous référer **impérativement** à la fiche n°2.

- chargés d'une mission d'inspection pédagogique régionale, des IA-IPR conseillers du recteur, la fiche n°1 devra être complétée.

➤ IA-IPR affectés en IUFM :

L'évaluation faite à l'aide de la fiche n°1 sera réalisée par le supérieur hiérarchique direct, le directeur de l'IUFM puis contresignée par le recteur d'académie

➤ IA-IPR chargés d'une mission d'inspection générale à temps plein, affectés à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, en DRONISEP, au CRDP, placés en position de détachement ou mis à disposition :

Septembre - octobre 2008

Il appartient aux chefs de service (ou directeurs) des administrations ou organismes auprès desquels les IA-IPR exercent leurs fonctions de réaliser l'évaluation à l'aide de la fiche d'évaluation (fiche n°3), qui sera transmise à la Direction de l'Encadrement.

J'insiste sur l'**obligation** d'évaluer l'ensemble de ces personnels.

IV – Etablissement du tableau d'avancement national.

Sur la base des propositions, un projet de tableau d'avancement national au titre de l'année 2009 sera soumis à l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux qui se réunira au mois de décembre 2008.

Les nominations à la hors classe du corps des IA-IPR seront prononcées dans l'ordre des inscriptions au tableau annuel d'avancement arrêté après l'avis de la CAPN.

Rappelons que tout IA-IPR évalué devrait être reçu en entretien par le recteur

* * *

Elections au bureau national du Snia-*ipr*

Le Bureau sortant lance un appel aux adhérents pour qu'ils fassent acte de candidature.

Selon les statuts du SNIA-IPR, le Bureau national est renouvelable tous les trois ans.

La dernière élection remontant à janvier 2006, il sera donc procédé à l'élection d'un nouveau bureau national le 7 janvier 2009.

Dépôt des candidatures (voir modèle ci-dessous) et des professions de foi :
elles devront être adressées au Président du **Snia-*ipr***,
à l'adresse du siège social, 2, Darman 33750 Nérigean
pour le vendredi 31 octobre 2008 dernier délai.

Sont électeurs : tous les adhérents, actifs (stagiaires compris) ou retraités,
ayant réglé la cotisation 2008/2009.

Déclaration de candidature

Madame, Monsieur..... (Nom, Prénom),
IA-IPR de (spécialité ou discipline)
dans l'académie de

et adhérent du **Snia-*ipr*** à jour de ma cotisation, déclare être candidat au Bureau national du SNIA-IPR et m'engage, en cas d'élection, à participer régulièrement aux réunions du BN. Ces dernières ont lieu à Paris une dizaine de fois par an. Les absences en académie sont couvertes par une dispense de service équivalente.

Profession de foi de Madame, Monsieur

En une dizaine de lignes, présenter les sens de votre candidature.

.....

A, le

Signature

Cette profession de foi sera publiée dans le Flash précédent les élections.

Rappelons que le Bureau national du **Snia-IPR** est composé de 9 membres, il élit en son sein le Président, les Vice-présidents, le Trésorier, le Secrétaire, les adjoints et chargés de mission.

Snia-IPR élections au B.N - Snia-IPR élections au B.N - Snia-IPR élections au B.N - Snia-IPR élections au B.N

NOTES DE LECTURE

Cahiers français 344 (mai-juin 2008) *Le système éducatif et ses enjeux, la documentation française.*

L'excellente revue de la documentation Française propose dans sa dernière livraison un point sur un sujet qui nous est cher à travers une série d'articles signés d'auteurs d'horizons divers (chercheurs, IGEN, H.E.C, universitaires.) Un constat, l'IA-IPR en est absent même si l'inspection est évoquée brièvement à propos de l'évaluation ! La relation démocratie-culture est un des fils conducteurs de ce numéro qui ne prétend pas apporter des réponses dogmatiques mais plutôt mettre en avant les points sensibles (culture de l'évaluation des résultats absente, non sélection à l'entrée de l'université, décrochage aux évaluations internationales...) et des possibles aménagements. Parmi les contributions nombreuses, signalons l'analyse de Marcel Gauchet sur les relations entre démocratie et Ecole, la mise au point de Roger-François Gauthier sur l'évaluation du système éducatif, ainsi que la rapide approche de Pierre-Henri Travoillot sur la notion de culture générale. Un numéro à consulter.

Michel Maginot

Walter, François, *Catastrophes, une histoire culturelle XVIème XXIème siècle*, Seuil, Paris, 2008

Ce volume de la collection l'univers historique est consacré à une histoire de la notion de risque et à la façon dont l'Occident s'est représenté au long des siècles les catastrophes (naturelles ou non). Puisant dans ses nombreuses lectures, l'auteur argumente un propos clair et distancié sur un sujet à la mode où les prises de position partisans valent souvent argument scientifique. Ainsi citant le géographe Augustin Berque, l'auteur, éminent professeur à l'université de Genève montre la contradiction insurmontable qui fonde l'écologie politique : elle prête à la nature un statut supérieur à celui de l'humanité qui n'est qu'une partie de la biosphère, mais l'homme devrait cependant avoir une conduite responsable ce qui présuppose que l'homme est capable d'une telle responsabilité lui attribuant ainsi un statut ontologique dont est dépourvue la dite nature. Une lecture à recommander pour aborder la question de l'EEDD sagement.

Michel Maginot

On a reçu

Bernard Jolibert, Jean Lombard, *Réussir son inspection*, Seli Arslan, Paris, 2008

Un ouvrage destiné à première vue aux futurs inspectés pour leur permettre de mieux mesurer les enjeux et d'évacuer le stress d'une inspection, pour mieux... la préparer. Les auteurs, professeur en sciences de l'éducation pour l'un, inspecteur d'académie pour l'autre réussissent dans ce texte court (150 pages) à la fois à replacer les corps d'inspection dans une histoire riche et explicative mais aussi à présenter le métier d'inspecteur avec une certaine neutralité et à dépasser les représentations négatives de la société sur le métier. Un ouvrage à conseiller particulièrement aux lauréats de concours et à ceux qui souhaiteraient rejoindre notre corps. Pour les autres, la lecture n'en sera pas désagréable à un moment où le système s'interroge sur ses modalités d'évaluation. Une phrase d'Alain relevée à propos de la mission des inspecteurs (bien sûr du premier degré à l'époque) : le rôle de ces derniers « est de voir, non pas si les enfants apprennent quelque chose mais si

l'instituteur travaille ». Voilà bien résumée l'évolution du métier : de plus en plus, on nous demandera de vérifier les acquis des élèves et non de vérifier le travail de l'enseignant !

Michel Maginot

L'ARTICLE INDÉFINI

repérage Ph. Bonnerave

http://www.le-ser.ch/ser/even/assises_08_dossier.html

L'autoritarisme pour répondre à la peur collective

Le SER, Syndicat des Enseignants Romands, tient ses assises 2008 le 27 septembre sur le thème : **cadrer pour éduquer**.

En marge des documents concernant l'événement, on trouve en ligne des extraits d'une

Conférence donnée par Philippe Meirieu le 15 mars 2008 dans le cadre de la rencontre organisée par les CEMEA à l'INRP à Lyon: «Education nouvelle, espoir d'une éducation renouvelée» – texte réécrit et complété par l'auteur (Quelle stratégie pour les militants pédagogiques aujourd'hui?). Nous en retirons les 3 § suivants.

La pédagogie plus que jamais indispensable

La pédagogie, à travers l'éducation nouvelle et malgré les maladresses de certaines de ses formulations, a toujours distingué le sujet conscient, capable de s'associer lucidement avec d'autres, de l'individu pulsionnel qui s'agrège à des groupes tyranniques. Et cette pédagogie est, plus que jamais d'actualité au moment où triomphent les industries de l'assujettissement des pulsions et de la coagulation fusionnelle. Ces industries engendrent, en effet, chez les enfants et adolescents d'aujourd'hui, des attitudes face auxquelles notre société prend peur. Nous avons joué aux apprentis sorciers et déclenché, chez eux, une explosion pulsionnelle qui met en danger la société elle-même. Leurs comportements nous inquiètent, nous effraient et nous semblent même, pour certains comme le *happy slapping*, basculer dans la barbarie. Or, face à cela, loin de nous retourner vers l'éducation et le patrimoine pédagogique, nous mobilisons la seule hypothèse qui nous paraît acceptable, la contention disciplinaire, chimique ou hypnotique.

Nous avons joué avec le feu, produit des enfants qui sont effectivement beaucoup plus excités, beaucoup moins attentifs, souvent dans le passage à l'acte immédiat, assujettis à des groupes qui fonctionnent sur des principes tribaux, clivés entre nos préceptes éducatifs et nos modèles effectifs, entre nos leçons de morale et nos slogans publicitaires... et, face à ce que nous avons nous-mêmes produit, faute de vouloir réinterroger, réexaminer nos modes de fonctionnement, nous développons des systèmes de dépistage, de repérage et d'exclusion... bref, de contention de toutes sortes. Notre slogan: *«Liberté totale pour les marchands d'excitants, répression absolue pour les excités.»*

Nous sommes entrés, en effet, dans l'ère du «libéralisme autoritariste» décomplexé. L'autoritarisme n'est pas le contraire du libéralisme, mais son corollaire absolument nécessaire: dès lors que le libéralisme exacerbe les pulsions individuelles, il a besoin d'endiguer ces pulsions pour qu'elles ne fassent pas exploser le contenant social lui-même. Les libéraux du XIXe siècle l'avaient parfaitement expliqué: le principe du système est que «les vices privés font les vertus publiques», il faut donc les encourager... tout en limitant les dangers qu'ils représentent par la religion, par exemple. Le libéralisme met en jeu des phénomènes qui menacent la cohérence sociale, et, pour préserver sa propre existence, il est contraint d'utiliser la contention.

* * *

LIVraison, RAISON de LIVRE

repérage Ph. Bonnerave

Tombeau pour le collègue

Mara GOYET – Flammarion | Café Voltaire, septembre 2008, 142 pages, 12 €

L'auteure enseigne l'histoire-géographie depuis 10 ans

E-X-T-R-A-I-T-S

(p.39-41)

Je crois que l'on se souvient toute sa vie du jour où l'on a découvert son autorité.

La veille de mon premier cours, j'avais prévu de ne pas décrocher un sourire le lendemain. C'était l'idée bête que je me faisais de l'autorité. De son masque.

Et puis tout s'est passé autrement. L'enseignant devant sa première classe, dans son premier établissement, sera surpris de voir que les élèves lui obéissent et lui font confiance parce qu'ils le pensent professeur.

Il n'a pourtant pas la tête de l'emploi (cela viendra avec le temps), deux huissiers ne sont pas venus attester de sa légitimité. Non, c'est le décor, la place derrière le bureau, la craie à la main, le bureau lui-même, les mânes de ses prédécesseurs, l'aura de ses collègues, le noir du tableau qui lui confèrent l'autorité magique. Ce sont aussi les élèves qui, parce qu'ils jouent le jeu, parce qu'ils y croient, reconnaissent sans le savoir – et souvent sans le vouloir – l'autorité professorale. Cette dernière naît ainsi tout armée de leur tacite consentement.

*

Il est dommage à ce titre que la prise de fonction d'un professeur ne soit pas plus solennelle. Il y a eu, bien sûr, un petit discours vaguement mensonger à l'IUFM. Mais il me semble qu'un accueil moins «sympa» et plus grave aurait été préférable pour nous lancer dans la carrière. Il aurait suffi de nous dire ce que nous représentions en tant que professeur, d'où nous venait notre autorité, quelles en étaient la forme, les limites (ça, on le découvre assez vite) et la légitimité pour que tout soit plus simple pour nous par la suite.

Trouver son personnage de professeur est une première difficulté. Trouver sa place en est une autre...

*

Septembre - octobre 2008

La question de la déontologie n'a pas été abordée lors de ma formation. J'en reste consternée. Qui parle lorsque je fais cours d'histoire ou d'éducation civique ? Il n'en a jamais été question. J'ai dû me fixer moi-même des limites. Faute d'indications scéniques, j'ai composé mon rôle.

Il y a comme un consensus tacite : les professeurs sont gentils, de gauche, ont fait des études et ne s'égareront donc pas. Quelle naïveté ! Il y a peut-être aussi la conviction qu'ils n'ont plus d'influence aujourd'hui et que les élèves sont vigilants ; ce n'est pas entièrement vrai.

*

Un instant de fatigue, l'envie de se faire aimer, le plaisir d'un bon mot, des convictions mal digérées ou un certain manque de discernement peuvent mener certains enseignants à étaler plus ou moins démagogiquement leurs opinions en classe. Ils se contentent alors d'être eux-mêmes et parlent en leur nom propre. Au naturel. Ce qui, dans des collèges sensibles, revient souvent à brosser les élèves dans le sens du poil et à attiser les haines. On se retrouve ainsi avec des jeunes gens sincèrement convaincus de vivre dans une sorte de dictature policière à la justice inique et aux médias conspirateurs à côté de laquelle la Corée du Nord serait l'abbaye de Thélème.

Ce qui m'attriste le plus, c'est qu'on prive ainsi les élèves du bonheur de grandir dans un pays où il fait, malgré tout, bon vivre. Pire que tendancieux, je trouve cela dégueulasse.

*

« Mon autorité. » quelle relation entretiens-je avec elle ? Tout ce qui l'entoure est un sujet extrêmement sensible. Voir son autorité bafouée est une des choses les plus douloureuses et blessantes qui soient.

* *

(p.77-79)

Alors, comment ça va au collège ? J'imagine maintenant que vous vous doutez un peu de la réponse. Il me faut cependant faire un effort considérable pour répondre à cette question simple. Spontanément, je répondrais : « Non, ça ne va pas du tout et c'est de pire en pire. »

*

Mais aussitôt des scrupules m'engourdissent :

- il y a des élèves extraordinaires
- individuellement les enfants sont souvent sympathiques sauf ceux qui ne le sont pas
- il y a des professeurs formidables
- on a toujours trouvé que c'était mieux avant
- il ne faut pas céder aux sirènes de la décadence
- il y a des classes correctes
- il est encore possible de faire cours
- il ne faut pas stigmatiser
- la question ne se pose pas en ces termes (ça, c'est très faux-cul !)
- il y a des initiatives
- nous sommes dans une période de transition
- il y a des compétences différentes
- il y a une vivacité extraordinaire
- ce sont de pauvres gamins
- c'est Untel le coupable
- il faut tenir compte de la situation économique et sociale du département
- je ne suis qu'une petite bourgeoise qui s'affole d'un rien.

Ouf ! Bien récité, bien creusé, vieille taupe.

Voilà les paravents que l'on se doit de déployer si l'on ne veut pas se faire taper sur les doigts pour attitude réactionnaire et généralisation abusive.

Reste que cela ne va pas. Mais alors pas du tout. Et que ce n'est blâmer ni viser personne que de dire cela. Je serais d'ailleurs bien en peine de trouver un coupable. Chacun fait à peu près ce qu'il peut, plus ou moins contaminé par l'ambiance.

*

Faisons un effort de franchise.

Je me lance : le travail est devenu secondaire pour une grande partie de nos élèves, plus de la moitié d'une classe de sixième peut ne pas faire ses devoirs et s'abstenir de réviser un contrôle, les résultats au brevet blanc se sont révélés cataclysmiques, les relations entre les élèves sont dures et violentes, les départs de feu et l'usage de lacrymo ne font presque plus événement, l'antisémitisme et la haine des Roms sont patents, les bavardages en cours sont continus, les bousculades et les hurlements dans les couloirs sont notre lot quotidien, l'insolence est devenue un mode de relation (je m'y suis presque habituée), bien des élèves ne dorment pas assez et mangent trop ou mal, ils passent des heures devant les jeux et la télé, certains arrivent défoncés en classe, l'orthographe s'est effondrée, de nombreux sixième entrent au collège avec un niveau alarmant.

Mais, sinon, nous arrivons à faire cours.

(...)

Il me faut relire dix fois ces faits bruts pour, malgré le conditionnement, la précaution et la peur de paraître alarmiste, oser dire que, non, décidément cela ne va pas du tout.

Mais aussitôt, j'hésite. Ne suis-je pas en train d'exagérer ? Mes collègues pourraient répondre autrement.

J'essaie de ne pas grossir le trait, de ne pas déformer. D'être juste. C'est un équilibre délicat.

(p.90)

Je ne sais pas comment nous a été inculquée cette propension à culpabiliser. À négocier. À perdre de vue le désastre ambiant pour ne plus voir que nos écarts. Sans jamais personne pour nous rassurer, nous consoler, nous conforter... nous sommes livrés à nous-mêmes, seuls dans les classes, seuls et dans la merde. Et nous retournons facilement la faute contre nous.

Ce qui est extraordinaire ce ne sont pas les quelques professeurs aux dérapages connus, c'est que le dérapage ne soit pas généralisé et continu. Les enseignants tiennent bon et se tiennent bien : c'est peut-être ce qui explique qu'ils sont pour l'instant bien plus respectés que

les policiers, que leur autorité n'est pas totalement abolie. Une poignée de professeurs égarés ne doivent pas faire oublier tous ceux qui continuent de travailler envers et contre tout, se remettant constamment en cause quand la situation est épuisante.

En définitive, nous sommes comme envoûtés.

(p.113)

Il est temps que je parte. Sinon, dans deux ans, je me vois bien entamer un vaste projet de révolution culturelle et crier ma haine des riches et des nantis.

Alors que je continue à trouver épouvantables le style et les valeurs d'une grande partie de mes élèves, je me sens maintenant liée à eux. À mon corps défendant. Je ne crois pas leur ressembler mais leur destin est en partie devenu mien. Pour preuve, à l'heure de partir, je me sens comme tassée, écrasée. Je me sens à peine capable d'aller faire cours dans un autre établissement.

Non que je me sente inculte : j'ai dû beaucoup apprendre pour pouvoir faire des cours corrects. Non que je me sente bête : ces dix années m'ont plus fait réfléchir que jamais. Non que je me sente complexée : je suis drôlement fière de mes états de service.

Je ne me sens pas dévalorisée. Je me sens juste classée ZEP. C'est devenu une forme d'identité. Je me demande ce que je vais bien pouvoir devenir loin d'ici...

* * *

Les Délégués académiques du **Snia-*ipr*** en 2008

AIX MARSEILLE	PATRICK BRANDEBOURG
AMIENS	MARC ROUSSEL
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	FREDERIC BLASCO
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT FERRAND	BERNARD ABRIOUX
CORSE	JACQUES CARON
CRETEIL	DANIELLE KUNNEMAN
DIJON	MARC BUSSIERE
ESEN	En attente
GRENOBLE	MICHEL GOMEZ
GUADELOUPE	SCARLETT JESUS
LILLE	MICHEL GOUY
GUYANE	YOLANDE EDERIQUE
LIMOGES	REGIS RIGAUD
LYON	DANIELLE LE PRADO MADAULE
MARTINIQUE	MICHEL EYNAUDI
MAYOTTE	YVES PETIT
MONTPELLIER	MARTINE LIZAMBERT
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	JEAN-MICHEL PAGUET
NICE	GERARD CESARO
ORLEANS TOURS	JEAN-FRANCOIS LEBORGNE
NOUVELLE CALEDONIE	ANNICK LE BOURLOT
PARIS	PIERRE VINARD
POITIERS	PATRICK DUPRAT
POLYNESIE	ANNICK LE BOURLOT
REIMS	PASCALE HERTU
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	MICHEL TRANTOUL
ROUEN	DANIEL CHEVALIER
STRASBOURG	ERIC SIGWARD
TOULOUSE	MARIE CHRISTINE ROQUES
VERSAILLES	LAURENCE PICHEAU

Un grand merci pour leur dévouement aux délégués qui quittent leur charge : Jean-Paul Grasset, Jean-François Le Bourhis, Claude Bocognani, Eric Pagotto, Brigitte Hazard, Alain Haussaire, Gérard Fontier et Michel Poncelet et aux nouveaux qui prennent la succession.

* * *

Un peu de détente ?**Grille n°11**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II		■				■			■	
III			■				■			
IV										
V					■		■			
VI										
VII										
VIII			■						■	
IX		■					■	■		
X						■				
XI										

HORizontalement

- I.** Alpha, pas toujours grec et souvent bêta...
II. Tiennent à l'envers. Fin du roman. **III.** Fleuve. Mis à l'envers. Ancien collège. **IV.** Oïtar, troppar. **V.** Descendit. Particule... qui se désarticule.
VI. Cet homme n'a rien d'un grand dégoûtant...
VII. Il n'a rien contre l'esprit. (avec article).
VIII. Problème. Belle histoire troublée. **IX.** Sans motif. Entendu comme mis au vert pour être plus blanc ! (rare). **X.** Soutirée en désordre (vieilli).
 Relaxe, Max ! **XI.** L'apanage du sage.

VERTICALEMENT

- 1.** Code de bonne conduite. **2.** Feras encore des 'as bu'. Ceux d'avant. **3.** A mettre dans le mètre. Les femmes y ont le regard persan. St Médard y 'participe' dans l'autre sens. **4.** Qui ne se fait pas attendre. **5.** Petit sur le zinc. Grand dans le bois. **6.** Demi verres. **7.** Possessif. Comme un prix qui monte, monte, monte. Démonstratif. **8.** Où l'on va quand c'est en sens opposé. Qui ça ? **9.** Ce que l'on fait à deux, même à l'envers...
 Emblème du solide. **10.** Qui répond en conscience.

Le parisin**Solution Grille n°10**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	A	P	I	■	F	E	L	A	I	S
II	P	A	S	S	E	R	E	L	L	E
III	P	L	I	■	R	I	O	L	■	R
IV	R	A	■	E	M	O	Z	I	H	R
V	J	B	■	M	A	T	■	E	U	E
VI	V	R	A	I	■	A	R	E	M	E
VII	O	E	■	R	E	L	U	■	O	■
VIII	I	■	■	A	G	I	■	Z	U	T
IX	S	A	T	T	A	B	L	E	R	A
X	E	L	O	S	S	U	O	B	■	C
XI	R	O	I	■	■	J	O	U	E	T

BULLETIN D'ADHESION au **Snia-IPR** (2008-2009)

Destinataire : - **de préférence**, votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations)

- **sinon**, le trésorier national : **J.F. LE BORGNE** 4 rue aux Ligneaux **45000 ORLEANS**

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mle / Mme / M.
 NOM et Prénom :
 IA-IPR de (spécialité/discipline) :
 ACADEMIE :

(1) **ADHÈRE / RENOUELE MON ADHÉSION** au **Snia-IPR**.

Votre cotisation : montant fixé par l'A.G. du 3/12/2005 (annuaire compris)

(2) *Membre actif*, je verse la somme de **50,00 €**.

(2) *Membre stagiaire*, je verse la somme de **20,00 €**.

(2) *Membre détaché* je verse la somme de **20,00 €**.

(2) *Membre retraité*, je verse la somme de **20,00 €**.

(2) *Membre bienfaiteur*, je verse la somme (libre) de

(2) Je souhaite seulement m'abonner au Flash- **Snia-IPR** (7,50 €).

(2) Je souhaite seulement recevoir l'annuaire des IA-IPR (20,00 € port inclus).

Votre chèque :

- **de préférence**, à l'ordre du délégué académique du **Snia-IPR**,

- **sinon**, à l'ordre du **Snia-IPR** avec envoi direct au **trésorier de cette fiche et du chèque :**
J.F. LE BORGNE 4 rue aux Ligneaux **45000 ORLEANS**

Vos coordonnées personnelles : (lisibles, merci)

Je souhaite que figurent dans l'Annuaire édité par le **Snia-IPR**

(2) *mon adresse personnelle :*

(2) *mon adresse électronique :*

(2) *mon n° de tél. personnel :*

(2) *mon n° de fax personnel :*

Date et signature

(1) Entourer la mention choisie.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation.

FICHEADH.DOC 2009